

AMICALE DES MÉDAILLÉS MILITAIRES DE GAP ET DE LA RÉGION

Siège social : Maison du Poilu, 6 Square Aristide Briand 05000 GAP

Site internet : <http://ammgap.wix.com/medaille-mili-gap>

Courrier et Président : **Mr DANY Guy Le Florian bat. A,**

26 Avenue Jean Jaurès 05000 GAP

☎ : 04.92.53.37.61 📱 : 06.15.18.75.31.

✉ : amimedamiligap05000@orange.fr



---- 00ooo00 ---

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil d'Administration
du 17 novembre 2022

Le Conseil d'Administration de l'Amicale des Médailleurs Militaires de GAP et de la Région s'est réuni le 17 novembre 2022 à 09 heures au cercle mixte de l'escadron 26/6 de Gendarmerie Mobile, caserne Moncey à GAP 05000 sous la présidence de Jean Paul MARCOS, vice-président de l'amicale.

La feuille de présence est émergée par les membres présents.

Assistent à la réunion les membres du Conseil d'Administration, Jean-Paul MARCOS, Jean-Pierre BIGLIA, René LIRHANTZ, Daniel DERAMBURE, Gilbert ROLLAND, Thierry PUSSOT, Dominique DUBOIS Robert ZANATTA, Maryse ROCHAS.

Monsieur Daniel BÉRARD, vérificateur aux comptes invité à participer, est présent.

Jean SERVAT président honoraire et d'office membre du Conseil d'Administration avec voix consultative est présent.

Le président Guy DANY et Mme Marie Annie DANY (Décès) et Mr Joël MICHEL sont absents et excusés.

Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement, la majorité des membres étant présents.

Le Président de séance Jean-Paul MARCOS souhaite la bienvenue à toutes et tous.

Le président de séance désigne Jean-Pierre BIGLIA comme secrétaire de séance.

Depuis le dernier Conseil d'Administration du mois de mai 2022, nous avons à déplorer plusieurs décès. Madame DAURELLE notre doyenne en juillet mais n'étant pas informé de son décès, nous n'avons pas pu être présent à ses obsèques ; Monsieur PELLENQ André et SERIE Georges.

Le président de séance rappelle l'ordre du jour :

- 1 - Bilan des cotisations et des adhésions.
- 2 - Bilan financier – Subventions 2022 – Demande 2023.
- 3 - Bilan des activités de début d'année.
- 4 - Perspectives pour la fin d'année et 2023.
- 5 - Galette 2023.
- 6 - Assemblée Générale et Conseil d'Administration 2023.
- 7 - Repas Champêtre 2023.
- 8 - Thé dansant 2023.
- 9 - Voyage 2023.
- 10 - Actions Sociales envers les veuves de Médailleurs Militaires et veuves bienfaitrices.
- 11 - Questions diverses.

1 – BILAN DES COTISATIONS :

Au 1^{er} janvier nous sommes passés à 110 adhérents et nous avons enregistré 15 nouvelles adhésions pour 2022.

Nous avons à ce jour, 85 Médailleurs Militaires dont trois n'ont pas réglé leur cotisation 2022 (REYNAUD Michel, VIGNA TON Franck et QUIOT Raymond qui est malade).

Concernant les veuves de Médailleurs, 14 sont adhérentes dont deux n'ont pas réglé leur cotisation. Madame MORISSET en 2022 et madame REBISCHUNG depuis 2019. Elle se trouve à l'EHPAD des trois fontaines à Gap.

Sur les 20 donateurs, 18 sont à jour de cotisations 2022.

Nous sommes actuellement 119 adhérents. Le président remercie tous les nouveaux adhérents.

Concernant les Médailleurs Militaires non à jour de la cotisation, le président a envoyé un message pour le renouvellement de celle ci.

Le Conseil d'Administration coopte les 15 nouveaux membres.

2 – BILAN FINANCIER: Présenté par le trésorier.

Le bilan financier de l'année 2022 montre à ce jour **un positif de 568,48 €** par rapport au 31 décembre 2021.

Les principales dépenses concernent :

Le fonctionnement de l'Amicale (timbres, enveloppes, papier, cartouches d'imprimante etc...)

Une dotation financière de 200 € pour le challenge « Courir sous les étoiles », organisé par les militaires du 4° RCH au bénéfice des familles de militaires des troupes de montagne tués ou blessés.

La commémoration des 170 ans de la Médaille Militaire, dépense de 456,99 €.

Le repas champêtre, dépense de 265,80 €.

Des dépenses de fin d'année pour les colis de Noël aux veuves, si vous l'acceptez.

Les principales recettes concernent:

Les cotisations, une subvention de 100 € du Conseil Départemental et une de 90 € de la Mairie de Gap.

Le bilan (pour consultation) est à la disposition de chacun des membres du Conseil d'Administration.

Un rendez-vous sera pris avec notre vérificateur aux comptes pour le bilan comptable de l'année 2022 au début du mois de janvier 2023. La date sera définie et fixée par le trésorier et le vérificateur aux comptes.

Bilan financier adopté à l'unanimité des 9 membres présents du Conseil d'administration.

3 – BILAN DES ACTIVITÉS : Présenté par le secrétaire

Cérémonies et réunions :

L'Amicale a participé à toutes les cérémonies patriotiques de Gap, auxquelles elle a été invitée. Le président a été invité à plusieurs prises d'armes au 4° RCH.

L'Amicale a organisé pour l'instant, deux manifestations et rencontres (AG / CA et repas champêtre)

L'assemblée générale s'est déroulée à l'Escadron de Gendarmerie Mobile. Nous avons été ravis et le repas a été très apprécié par les 46 convives. Le président souhaite refaire ici même l'AG et le repas en 2023, mais nous en reparlerons plus tard.

Le repas champêtre a été organisé à la maison de quartier de Charance, malheureusement le nombre de participants n'a pas été à la hauteur de nos espérances. Pourquoi ??? (est-ce le lieu, la date, le menu...)

Remerciements aux 27 participants et aux organisateurs qui se sont investis pour préparer cette festivité.

En 2021 et 2022 nous n'avions pas programmé de voyage.

Bilan des activités adopté à l'unanimité par les 9 membres présents du Conseil d'administration.

4 – PERSPECTIVES POUR LA FIN D'ANNÉE :

Comme l'année précédente, le président propose d'offrir un colis de Noël aux veuves de Médaillés Militaires à jour de cotisation. Il propose également d'offrir un petit cadeau de fin d'année aux veuves bienfaitrices à jour de cotisation. Le montant maximum alloué à cette action serait de l'ordre de 200 à 300 euros.

Bilan financier adopté à l'unanimité des 9 membres présents du Conseil d'administration.

5 – GALETTE 2023 :

Le président propose la date du **dimanche 15 janvier 2023** à la Maison du Poilu. Son déroulement sera identique aux années antérieures à la crise sanitaire.

La boulangerie du Trièvres n'est plus tenue par les mêmes propriétaires et la saveur s'en fait ressentir, donc nous allons rechercher une autre boulangerie et faire établir un devis.

Adopté à l'unanimité par les 9 membres présents du Conseil d'administration.

6 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 :

Le président propose la date du **dimanche 19 mars 2023**. La réunion se déroulerait à la Maison du Poilu. Le repas serait établi par le cercle mixte de la Gendarmerie Mobile. Une proposition de menu sera faite. L'assemblée Générale débutera à 9 heures et sera suivie par une réunion du Conseil d'Administration avec les nouveaux membres élus ou réélus. Sont à renouveler les membres suivants : Jean-Paul MARCOS, Jean-Pierre BIGLIA, Robert ZANATTA et Gibert ROLLAND.

La nomination du vérificateur aux comptes à lieu chaque année. Nous espérons que Daniel BÉRARD nous fera l'honneur de poursuivre cette activité au sein de notre Amicale.

Une autre réunion du Conseil d'Administration aura lieu en novembre 2023, probablement.

Invitation pour l'assemblée et le repas, monsieur le Maire de Gap et Pierre PHILLIP

Présence à titre honoreux des présidents habituels (APT, CENTRE VAR, FORCALQUIER et MANOSQUE) avec qui nous entretenons de très bonnes relations.

Adopté à l'unanimité par les 9 membres présents du Conseil d'administration.

7 – JOURNÉE CHAMPÊTRE 2023 :

Comme précisé lors des activités 2022, le repas champêtre n'a pas sollicité un enthousiasme délirant.

Poursuivons nous à la maison de quartier de Charance ? Trouvons nous un autre lieu ? (Base nautique ou Base des sapeurs pompiers). Pour le repas, même menu ou changeons nous ?

Changement de date ou choix du début septembre le 2 ou le 9 ?

La décision sera prise par le bureau ou lors de l'assemblée générale du mois de Mars.

Le président espère connaître le même succès auprès des adhérents et de leurs amis que les années avant COVID.

Adopté à l'unanimité par les 9 membres présents du Conseil d'administration.

8 – THÉ DANSANT 2023 :

Nous reprendrons le thé dansant en 2023 et il aura lieu à la salle des fêtes d'EMBRUN le **8 ou le 15 octobre 2023**. Concernant l'orchestre Cyril et Virginie, que nous avons programmé en 2020 et annulé en raison de la crise sanitaire, son choix serait logique.

Choix de la date en fonction de la disponibilité de la salle (à voir en début d'année)

Coix de l'orchestre en fonction des disponibilités de Cyril et Virginie.

Volontaires pour cette journée.

Adopté à l'unanimité par les 9 membres présents du Conseil d'administration.

9 – VOYAGE 2023 :

Organisons nous un voyage de plusieurs jours en 2023 ? Le président est septique sur le nombre de participants. Organisons nous un voyage d'une journée pour que cela intéresse plus d'adhérents ? Nous pensons à une journée cabaret à VENELLES (13) ou la visite de la grotte Cosquer à MARSEILLE.

Voyage sur plusieurs jours adopté à l'unanimité par les 9 membres présents du Conseil d'administration.

10 – ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DES VEUVES :

Comme l'année dernière, le président envisage de remettre aux veuves de Médaillés Militaires un colis de Noël. Nous avons 15 veuves à jour de cotisation.

Le président envisage d'offrir un petit cadeau (boîte de chocolat) aux quatre veuves bienfaitrices à jour de cotisation.

Pour le colis de Noël et le petit cadeau :

Adopté à l'unanimité par les 9 membres présents du Conseil d'administration.

11 – QUESTIONS DIVERSES :

Le Congrès de la Fédération Nationale des Amicales de Médaillés Militaires s'est déroulé à SAINT LÔ dans le département de la Manche (50) les 24 et 25 septembre 2022. Nous étions 10 membres de l'Amicale présents à ce Congrès. Nous avons participé aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires pour la modification des statuts de la FNAMM.

Le lieu de la prochaine AG de la FNAMM n'est pas encore connu. Peut-être PUTEAUX mais sans confirmation pour l'instant.

Proposition d'achat d'une médaille d'honneur pour remettre en cadeau.

Adopté à l'unanimité par les 9 membres présents du Conseil d'administration.

Proposition du montant de la cotisation 2024 qui sera votée lors de l'Assemblée Générale de 2023, maintien du montant de la cotisation à 15 €

Adopté à l'unanimité par les 9 membres présents du Conseil d'administration.

Départ de Madame PRÉAU directrice de l'ONAC VG 05 le 03 décembre 2022 à la Maison du Poilu.

Le Vice-président remercie les membres du Conseil d'Administration présents et les invite dans quelques instants à prendre le verre de l'amitié

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30

Le secrétaire
Jean-Pierre BIGLIA

Le Président de séance
Jean-Paul MARCOS

